

## ASSURANCES

L'ESCOM a souscrit pour ses élèves Trois assurances :

- En Responsabilité Civile (Responsabilité des dommages causés à autrui) : les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, dans le cadre du cursus de l'étudiant à l'ESCOM.
- En Individuelle Accident Groupe qui garantit des conséquences d'atteinte corporelles subies par l'étudiant en cas d'accident dans le cadre de ses études à l'ESCOM.
- En Couverture des étudiants en mobilité stages à l'étranger et salariés en missions pour l'assistance / rapatriement, frais médicaux d'urgence et individuelle accident.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. ABIDI (  
tél : 03.44.23.88.48)  
@ : m.abidi@escom.fr